

VŒU RELATIF AU PROGRAMME EN FAVEUR DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

PRÉSENTÉ PAR MADAME [NADINE GARCI A](#)

Monsieur le Président,

La lutte contre les violences faites aux femmes a été désignée Grande cause nationale 2010 et nous nous félicitons, en tant qu'élus impliqués dans ces luttes, des nombreuses initiatives qui se sont tenues et qui concourent à débanaliser ces actes de violence.

La loi relative « aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants », a été votée cette année et représente un acquis social de premier ordre pour lutter contre la domination masculine.

En particulier l'ordonnance de protection doit permettre deux choses qui nous semblent essentielles : l'éviction du conjoint violent et le relogement hors de portée du conjoint en cas de départ du domicile conjugal.

Pourtant, dans notre Département, aucune action particulière n'a été menée en faveur des femmes. Nous avons dénoncé cet immobilisme lors de la séance du budget et aujourd'hui, le bilan que nous pouvons tirer de votre soutien au programme en faveur des femmes victimes de violences est à l'image de tout le volet social de votre politique.

- Le nombre d'appels reçus par le dispositif « F.V.V. 92 » pour violences conjugales a augmenté de plus de 54% entre 2004 et 2009 – il passe d'environ 1 100 appels à environ 1 700 appels. Ces appels, avec ceux pour violences intra-familiales, représentent en moyenne chaque année 93% des appels reçus.

- Le nombre de femmes reçues en entretien et qui sont nouvelles entrantes dans le dispositif augmente également chaque année.

Sur l'ensemble des demandes formulées par ces femmes, 62% concernent une recherche d'hébergement. Or, que fait votre Majorité départementale ?

- Tout d'abord, en matière d'écoute et d'accueil, vous reconduisez à l'identique les subventions aux associations et ce, depuis quatre ans

- Ensuite, en matière d'hébergement, vous subventionnez 130 places d'hébergement, ce qui est peu, et précaire, et reconduisez les subventions à l'identique depuis 3 ans

Ceci concerne uniquement les demandes dont nous avons connaissance.

Le C.I.D.F.F. – Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – est une association qui mène une action d'accueil et de l'écoute et qui ne fait pourtant pas partie du programme F.V.V.

Pourtant, notre Département n'a jamais réévalué la subvention de fonctionnement du C.I.D.F.F. depuis 20 ans. Ainsi en 2010, pour une demande de subvention de 18 000 €, le Conseil général a attribué 5 764 € à cette association.

De plus, le C.I.D.F.F. souhaite mener une action de sensibilisation des policiers aux spécificités des violences faites aux femmes. Il s'agit de s'assurer que toutes les plaintes qui peuvent être recueillies le seront et qu'aucun fait ne sera minimisé par les policiers.

Pourtant, notre Département en refuse systématiquement tout cofinancement, en subvention directe ou dans le cadre des actions CUCS.

Nous vous interpellons, Monsieur le Président, afin que le travail en réseau ne soit pas uniquement délégué aux associations mais également supporté par un effort

d'institutionnalisation de notre Département. En effet, Les subventions de fonctionnement attribuées année après année sont un mode de coopération trop fragile et révoquant pour que l'avenir soit envisagé avec sérénité et permette, comme vous l'écrivez chaque année dans le bilan du programme, « à chaque femme de mobiliser ses propres ressources, de clarifier sa situation et de découvrir ce qu'elle peut faire face aux contraintes de sa situation ».

Le vœu que nous faisons, Monsieur le Président, est simple : nous souhaitons que le Département investisse davantage dans la durée et innove dans l'hébergement avec une offre locative sociale conventionnée.

Cela permettrait en premier lieu aux associations de se concentrer sur leurs actions de prévention et d'aide, plutôt que d'utiliser tous leurs efforts pour la recherche d'un hébergement d'urgence

Cela permettrait ensuite, conformément aux orientations du dispositif FVV, « de favoriser l'hébergement des femmes victimes de violences et leur réinsertion sociale », puisque le parc social est le refuge des familles monoparentales

Concrètement, voici les formes que cela pourrait prendre :

- **Mise en place d'un Observatoire départemental ad hoc** où toutes les associations compétentes en la matière seraient présentes afin d'avoir une vision précise, commune par commune, des situations connues. Cela permettrait de mieux identifier les actions à conduire.
- **Rattrapage financier des subventions aux associations** dans le cadre d'une démarche volontariste et en particulier un versement exceptionnel de 30 000 € pour le C.I.D.F.F.
- **L'établissement d'une convention tripartite entre le Conseil Général, l'Office public départemental de l'habitat et les associations inscrites dans un programme FVV** élargi afin de réserver, en plus des 20% imposés par la loi SRU, un contingent locatif social qui permette une sortie rapide et stabilisante de l'hébergement

Il nous semble que ces deux actions, menées conjointement, permettraient de lutter efficacement contre les violences subies.

Je vous remercie.

□ *Vœu rejeté par la majorité départementale UMP, à l'exception de trois élus et voté par l'opposition (PCF, PS, EELV)*